



INFIRMIERE EN CRECHE (H-F)

Réf : 23-056

Filière médico-social | Catégorie A

Bagnolet est une ville dynamique de 38 000 habitants (surclassée sur la strate 40 000/80 000 habitants). Elle est située aux portes de Paris et accessible par le métro (ligne 3 - station Gallieni).

Membre de l'EPT Est Ensemble, elle bénéficie d'un fort dynamisme urbain et économique ainsi que du second parc hôtelier francilien. Territoire à forts enjeux urbains et sociaux (projets ANRU notamment), la Ville de Bagnolet mène une politique ambitieuse de modernisation et de restructuration de son administration.

La proximité avec les administré.e.s dans une relation réciproquement exigeante constitue une priorité. La Ville s'attache à déployer, dans l'ensemble des politiques publiques qui la concerne, des politiques publiques ambitieuses au service des Bagnoletaises et des Bagnoletais.

Missions

La direction Petite Enfance est destinée aux parents qui souhaitent un mode d'accueil pour les enfants de 0. 3 ans A Bagnolet, la direction regroupe 2 crèches collectives, une crèche regroupant une petite crèche familiale et une halte jeux, un RPE. Dans les structures d'accueil petite enfance accueillant des enfants de 0 à 3 ans, la présence d'un professionnel de santé est indispensable.

L'infirmier.ère en crèche joue un rôle essentiel en assurant les bonnes pratiques d'hygiène lors des soins aux enfants et en respectant les normes HACCP pour la sécurité alimentaire et l'entretien des locaux. Il.elle assure et coordonne le suivi de santé de chaque enfant, participe à la prévention auprès des familles, et anime des sessions d'échanges sur des thèmes paramédicaux. En cas de besoin, il.elle organise et supervise la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). L'infirmier.ère collabore étroitement avec les enfants, les parents et les équipes.

Ce.cette professionnel.le travaille exclusivement avec des jeunes enfants âgés de quelques mois à trois ans. Aux côtés de l'équipe, il garantit le bien-être physique des enfants, veille aux conditions d'hygiène, et contribue activement à la vie de la crèche. Ce poste est hybride, à mi-chemin entre soignant et conseiller.

Il.elle intervient sur les 4 crèches municipales selon un planning défini. sous l'autorité de la Directrice Petite Enfance, l'infirmier.ère aura pour missions :

- Garantir la sécurité et le bien-être (physique, psychique) des enfants
- Organiser des visites d'admission en lien avec le responsable de creche
- Suivre le niveau de stocks des pharmacia de creche et enclencher des commandes
- Gérer les éventuelles urgences
- Former le personnel et les enfants aux bonnes pratiques en termes d'hygiène/de sécurité
- Accompagner la direction dans l'élaboration du programme éducatif
- Faire la liaison avec les parents.
- Mettre en place les protocoles et accompagner les professionnels dans la mise en œuvre.
- Faire respecter les protocoles d'hygiène en biberonnerie

- Participer aux Réunion et formation du personnel des crèches sur l'hygiène, la santé, la sécurité.

Profil

Diplôme requis :

- Diplôme d'Etat d'Infirmier obligatoire

Compétences demandées :

- Connaissance du domaine de la petite enfance
- Connaissance de la protection de l'enfance
- Protocoles santé et hygiène

Qualités requises :

- Sens de l'organisation
- Esprit d'équipe
- Sens du service Public
- Discrétion et confidentialité

Dans le cadre de sa politique de recrutement, ce poste est ouvert aux travailleurs handicapés.

Temps de travail

- Temps complet (37h30) ou temps partiel accepté selon le profil
- Horaires : 9h00 – 12h00 : 13h30 – 17h30 variables selon les besoins du service

Contraintes particulières : Travail sur les différentes structures petites enfances de la ville.

Avantages

La ville de Bagnolet est dotée d'une Direction des Ressources Humaines investie en matière d'accueil et d'accompagnement de ses nouveaux agents.e.s. Les rémunérations et avantages sociaux accordés sont les suivants :

- ☞ rémunération statutaire + RIFSEEP (IFSE + CIA) ;
- ☞ N.B.I : (uniquement les titulaires) ;
- ☞ Nombre de congés annuel 25 + 14 ARTT ;
- ☞ participation de l'employeur aux mutuelles labellisées ;
- ☞ remboursement à 75 % des frais de transport ou versement d'un forfait mobilité durable ;
- ☞ adhésion au CASC (Comité d'Actions Sociales et Culturelles dès 6 mois d'ancienneté) ou CNAS ;

Candidater

Merci d'envoyer CV + lettre de motivation en rappelant la référence de l'offre, à l'adresse :

✉ service.recrutement@ville-bagnolet.fr